

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 7 NOVEMBRE.

Les journaux de Strasbourg du 5 et du 6 nous arrivent à la fois ce matin :

L'instruction de l'affaire du 30 octobre se poursuit sans relâche, dit le *Courrier du Bas-Rhin*. Deux nouvelles arrestations viennent d'être opérées; celle de M. Bruç, chef d'escadron en disponibilité, domicilié à Saint-Louis; cet officier doit s'être trouvé à Strasbourg le jour de l'événement; et celle de M. Barrade, capitaine du génie, accusé, dit-on, d'avoir aidé dans leur fuite trois officiers de pontonniers qui seraient compromis dans le complot. Les deux prévenus ont été interrogés par MM. les juges instructeurs. Les deux canonniers qui avaient été arrêtés pour cris séditieux paraissent s'être justifiés. Ils ont été remis en liberté.

On a remis aussi en liberté M. Roussel, avocat, après un interrogatoire.

Rien n'a encore transpiré sur l'instruction; les inculpés ont subi de nombreux interrogatoires; ils ont été confrontés avec divers témoins; aucun d'eux n'a songé à nier les faits qui lui sont imputés.

Si nous sommes bien informés, M. le commandant Parquin refuse de répondre à la plupart des questions qui lui sont adressées; il doit lui être échappé de dire qu'il connaissait le sort qui lui était réservé, qu'il s'y résignait et qu'il ne voulait compromettre personne.

Quand aux deux jeunes amis du prince Louis Bonaparte, ils doivent avoir déclaré, dès le début de leur premier interrogatoire, qu'il serait superflu de les questionner sur des complices, puisqu'ils ne nommeraient personne.

Le prince lui-même, nous assure-t-on, s'est toujours conduit, dans toutes les épreuves judiciaires qu'il a subies jusqu'ici, avec le plus grand calme et la plus entière franchise, à l'exception de ce qui concerne les nombreux amis qu'il dit avoir en France, mais dont il ne veut nommer aucun. Il doit avoir dit et répété que s'il s'est décidé à venir en France, ce n'est que parce qu'on lui avait fait accroire qu'il n'avait qu'à se présenter sur un point de la frontière pour de là marcher en triomphe jusqu'à Paris.

Dans les mesures que les insurgés ont prises contre les autorités civiles et militaires, ils doivent avoir recommandé aux troupes qui exécutaient leurs ordres de ne point faire usage de leurs armes et de n'exercer aucune violence.

Le 4^e régiment d'artillerie a dû quitter Strasbourg le 7; on croyait qu'il allait tenir garnison à Lafère. Une autre version dit qu'il se rend à Douai.

Les bras manquent dans les campagnes du département du Nord. Les travaux agricoles en souffrent. M. le lieutenant-général comte Corbineau, commandant la 16^e division militaire, vient de mettre à la disposition des maires une partie des troupes sous ses ordres.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit ce soir dans la *Charte* de 1836, les dépêches télégraphiques suivantes :

Bayonne, 3 novembre, à six heures et demie du soir. — Sanz a été battu, le 24, à Salas, par Castanon. Deux bataillons christinos sont venus de Sanlader à Portugalette.

REVUE THÉÂTRALE.

MOIROUD ET COMPAGNIE, comédie-vaudeville, par MM. Bayard et Devorme.

Est-il vrai que le mariage produise de pareilles métamorphoses? Est-il vrai qu'une femme d'une humeur charmante avant la douce cérémonie, puisse, quelques jours après, devenir acariâtre et méchante? On l'a vu, dit-on, et Mme. Aménaïde Bonin était de ces femmes là. Son odieux caractère avait fait long temps le malheur de son premier mari M. Bonin. Cependant, après bien des jours de tristes débats, et des nuits, sans doute, plus tristes encore, le mari par trop *marri*, se résolut à rompre un joug devenu insupportable, et un bon divorce le rendit à la liberté. Bonin s'empressa alors de mettre l'Océan entre lui et Aménaïde; celle-ci, de son côté, prit la route de Paris, pour chercher à rattraper ou plutôt à attraper un nouvel époux. — Quand le rideau se lève, seize années ont passé sur ces événements. Mme. Bonin a contracté un second mariage. C'est pour M. Alfred Blanchet qu'on lui, cette fois, les flambeaux d'hyménée; c'est M. Blanchet qui porte les chaînes brisées jadis par un ingrat. Il faut voir aussi, comme il est heureux, le successeur de Bonin, de quels doux rayons une perpétuelle lune de miel éclaire ses pénates. Cet excellent ménage pourrait en vérité faire mourir de honte et de regret le célibataire le plus endurci. Mais aussi quelle bonne pâte de mari! Ce pauvre Alfred Blanchet a une patience à défier celle de Job lui-même, comme dit je ne sais plus quel personnage de comédie. En vieillissant, Aménaïde est devenue plus méchante encore; une seule victime ne lui suffit plus, et elle a étendu son despotisme à sa famille toute entière qu'elle se complait à tourmenter sans relâche. Un seul trait la fera connaître. Pendant son premier mariage,

On attend des nouvelles d'une affaire entre Villaréal et Espartero.

Bayonne, 5 novembre, six heures et demie du soir. — C'est le 24 que Gomez a pris Almaden et la garnison. Rodil y est arrivé le lendemain, après le départ des carlistes qu'il a suivis en Estramadure. Il était le 26 à Tamurejo. On disait Gomez arrivé à Guadalupe le 27.

Rien de nouveau de Bilbao jusqu'au 1^{er}. Le colonel Lebeau est parti pour la Ribera le 3, avec la division, pour appuyer le mouvement d'Espartero.

Bayonne, 6 novembre, à sept heures du soir. — Le 28, Gomez était à Guadalupe et Rodil à Mohedas, plus rapproché du pont de l'Arzopispo, espérant l'empêcher de passer le Tage. On n'a aucune nouvelle d'Alaix.

Espartero et Villaréal étaient, le 3, en présence à Bal-maceda. Il n'y avait rien de nouveau à Bilbao.

Bayonne, six novembre, à dix heures. — On écrit de Saragosse, du 4, que le général San Miguel a pris Cantavieja le 31; on a trouvé dans les cachots le général Lopez, environ 400 officiers et 900 soldats. La garnison et la population avaient abandonné la ville.

De nouveaux détails, plus inquiétants que ceux d'hier, sont arrivés aujourd'hui sur l'affaire d'Almaden et sur la marche de Gomez.

Le brigadier Flinter qui s'était défendu pendant trente heures, dans une caserne fortifiée, a mis bas les armes, le 24, à neuf heures du matin. Le commandant La Puente, gouverneur d'Almaden, a tenu jusqu'à midi dans le fort, et s'est vu ensuite forcé de se rendre. Tous deux sont prisonniers de Gomez avec leurs 12 à 1500 hommes. Le chef carliste vient d'augmenter encore son butin des richesses d'Almaden; il y a saisi tous les fonds de l'administration royale des mines de mercure et la caisse du receveur des contributions. Il s'est emparé aussi des armes, munitions et objets d'équipement qui se trouvaient dans les forts.

Dès le lendemain Gomez était loin d'Almaden, et le 26, il traversait la Guadiana au gué de Talarubios; puis marchant droit au nord, il arrivait le 27 à Guadalupe; d'après les dernières nouvelles, il y était encore le 28, à deux heures de l'après-midi.

Cette petite ville, célèbre par un sanctuaire où l'on vient en pèlerinage de toutes les parties de l'Espagne, est située à l'extrémité occidentale des montagnes de Tolède, à douze lieues à l'est de Truxillo, à vingt-cinq lieues de Tolède et à quarante de Madrid.

Dans son coup de main sur Almaden, Gomez a complètement trompé la vigilance et les combinaisons stratégiques de Rodil. Depuis le 22 octobre au soir jusqu'au 25 à trois heures du matin, les carlistes sont restés à Almaden sans que Rodil soit venu au secours de la place, sans même qu'il se soit ensuivi mis en mesure de leur disputer le passage de la Guadiana.

La physionomie des Cortès commence à se dessiner. La majorité des membres présents à Madrid ne paraît pas avoir beaucoup de confiance dans les talents du ministre, et bien des prestiges s'évanouissent chaque jour. Il se révèle aussi dans l'assemblée une certaine tendance à tout attirer entre ses mains, et à convertir peu à peu ses commissions en bureaux administratifs. Plusieurs députés ont signé une proposition à l'effet d'obtenir du gouvernement communication

elle a eu un fils, M. Victor Bonin; il aime Juliette, la nièce de M. Blanchet, et celui-ci voit avec une vive satisfaction leur amour mutuel. Quel bonheur pour lui d'unir sa fille adoptive au fils de sa femme! Quel bonheur aussi pour Mme. Bonin de renvoyer Juliette à sa pension! d'un seul coup, elle tourmentera son mari et désolera son fils et sa nièce! Excellent cœur de femme. — Les choses en sont là, quand arrive de Marseille, un membre de la grande maison *Moiroud et Compagnie*, qui fait, comme on dit, des affaires avec M. Blanchet, et c'est sous le nom de *Moiroud* que Pétranger se fait annoncer. C'est un bon vivant, qui apprend bientôt du pauvre mari une partie de ses tribulations conjugales, et Moiroud est en train de donner à Blanchet un avis salutaire sur les moyens de dompter la nouvelle Xantippe, lorsque survint Aménaïde. O surprise! Dieu, c'est ma femme, c'est mon mari! En effet, c'est Bonin, revenu depuis quelque temps des Etats-Unis. Peu importe au fond à Bonin, il est à l'abri des fureurs de son ex-moitié, comme il l'appelle; mais Mme. Blanchet, elle, a tout à craindre, si Moiroud se fait connaître; car Aménaïde n'a trouvé à se remarier qu'en se faisant passer pour veuve, et si cette ruse féminine venait à se découvrir, elle perdrait tout crédit sur l'esprit de l'excellent mais scrupuleux Blanchet. Bonin et Mme. Blanchet ont cependant assez bien dissimulé devant le mari n° 2, comme dit encore Moiroud, et celui-ci consent à se taire. Toutefois, il apprend bientôt l'opposition de son ex-femme au mariage de leur fils. Il conseille d'abord à Blanchet de montrer de la fermeté, et de marier sa nièce comme il l'entend; mais le cœur manque bientôt au faible mari en présence de la colère, des larmes, des suffocations et des attaques de nerfs de sa femme. Alors Moiroud, véritable providence de son successeur, menant Aménaïde de tout décevoir. Nouvelle scène de celle-ci :

de toutes les pièces données et informations nécessaires pour qu'une commission nommée par les Cortès informe de l'origine et des causes du développement de la guerre civile qui désole le royaume, des moyens auxquels on a eu recours pour l'éteindre, de leur résultat, des motifs de la conduite suivie par chaque ministre et chaque général en chef, depuis la mort du dernier roi, enfin des causes qui ont fait évacuer les places au-delà de l'Ebre, du traité conclu entre Valdès et Zumalacarréguay, et de la convention Elliot.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Le *Pilote du Calvaire* rend compte dans son numéro du 4 novembre de l'exécution du nommé Mauftras. Nous avons cru devoir reproduire les réflexions qui accompagnent son récit :

Voici, sur la dernière heure de l'assassin Mauftras, quelques détails que nous publions, non pas comme simple aliment à la curiosité et pour donner de l'importance à un de ces scélérats qui sont l'effroi de la société, mais pour amener quelques réflexions au sujet de l'exécution des condamnés.

Lundi dernier vers huit heures du matin on annonça à Mauftras le rejet de ses pourvois en cassation et en grâce, et le moment de l'exécution. Le condamné reçut avec calme cette nouvelle, et dit : *Autant aujourd'hui que demain.*

Au sortir de la chapelle, traversant le préau des hommes pour aller au supplice, Mauftras marchait d'un pas ferme. Il se retourna en face du bâtiment duquel les détenus garnissaient silencieusement les fenêtres, et leur dit d'une voix assurée : « Adieu, mes amis, je vous souhaite un meilleur sort que le mien. Dans une demi-heure, il ne sera plus question de Mauftras. » Un des prisonniers lui ayant crié du courage! Mauftras se retourna brusquement en disant : « Du courage! Mauftras n'en manquera jamais. Adieu, mes amis, je meurs innocent. »

Arrivé sur l'échafaud, Mauftras se tourna vers la foule, qui venait assister au sanglant spectacle, et adressa de nouveau quelques paroles pour protester de son innocence, et lancer une sorte d'imprécation contre le citoyen qui a failli périr sous son poignard. Ce dernier trait caractérise l'homme. Ce misérable, impuissant à faire physiquement du mal, a voulu, dans une pensée toute satanique, faire encore moralement du mal, en tournant, pour ainsi dire, le poignard dans la blessure de sa victime. Son espèce d'imprécation est du reste un anathème qui retombe sur lui-même; car malgré ses protestations d'innocence, personne n'a douté un instant de la culpabilité de ce scélérat.

Il est à remarquer que l'attitude calme que Mauftras a conservée devant le public. Il ne l'a pas eue un seul instant dans la solitude de son cachot. Ce n'est que lorsqu'il a trouvé une galerie devant laquelle poser, qu'il a repris quelque assurance, depuis le jour de sa condamnation. Il serait, on n'en doute pas, mort en lâche, s'il lui eût fallu mourir sans témoins sur l'échafaud.

Cette observation est une nouvelle preuve de l'un des graves inconvénients des exécutions publiques, qui, indépendamment de l'affreux spectacle qu'elles présentent au peuple, donnent de l'énergie aux grands scélérats, en leur fournis-

Mad. Blanchet : Monsieur, c'est infâme.

Bonin : (chantant) Femme voulez-vous éprouver...

Mad. Blanchet : Vous êtes un traître.

Bonin : (chantant) Partant pour la Syrie, le jeune et beau Danois.

Mad. Blanchet : je prendrai un parti violent.

Bonin : (chantant) Il faut des époux assortis...

Enfin tous les moyens, les cris, les larmes, les nerfs, toutes les épouvantes dont Mad. Blanchet use d'ordinaire avec son second mari, viennent échouer contre l'imperturbable Moiroud, et bon gré malgré, la douce Aménaïde est enfin forcée de consentir au mariage de Victor avec Juliette.

Cette pièce a complètement réussi sur notre scène, elle a provoqué une continuelle hilarité, c'est assez rare par le temps qui court; mais aussi l'ouvrage repose sur une donnée excellente; les personnages sont placés dans une situation plaisante, par elle-même, et le comique est ici dans le fond des choses, plus encore que dans le dialogue, qui d'ailleurs est vif et spirituel. — La pièce est aussi fort convenablement rendue par nos acteurs.

LE LUTHIER DE VIENNE, opéra, paroles de M. St George, musique de M. Monpou.

Le luthier Crespel a une nièce fort jolie, nommée Angela et qu'il aime à l'égal de son fils Frédéric, jeune étudiant de l'université de Vienne. Crespel ne forme plus qu'un vœu, c'est de voir l'union d'Angela et de Frédéric. C'est le rêve de bonheur que caresse le vieil artiste et qu'aucun événement ne semble devoir troubler; car l'étudiant paraît aimer beaucoup sa cousine. Mais voici qu'un jour le jeune Crespel rencontre une célèbre cantatrice, Bathilde, dont la beauté

sant une occasion de parader et d'étonner, au moins en apparence, le cri de la conscience et l'expression du remords sous une démonstration fanfaronne. L'exécution au grand jour n'est pour les masses qu'un drame terrible où la curiosité les entraîne, et duquel ne sort aucune pensée vraiment morale.

Aux Etats Unis, les exécutions se font à huis-clos, dans une partie sombre de la prison. Un glas funèbre annonce seul au peuple qu'une exécution va se faire, et la cloche de mort, en tintant trois coups, indique que justice est faite. Ce mode d'exécution laisse une impression profonde dans l'esprit du peuple, qui d'ailleurs ne voit point le crime monter la tête haute sur l'échafaud. En outre, les criminels n'ayant point le public pour admirer leur courage ou pour siffler leur faiblesse, peuvent bien mourir avec résignation, mais jamais avec une forsanterie étudiée. Il serait à souhaiter, dans l'intérêt de la morale publique, que dans tous les pays civilisés, les exécutions se fissent également loin des regards du public.

En attendant, que notre législation criminelle adopte cette amélioration, il faut espérer que du moins l'administration de notre localité imitera celles de Paris et de Rouen, qui ont fait ce qui dépendait d'elles pour faire disparaître, autant que possible, le hideux spectacle des exécutions. Dans ces deux villes et dans plusieurs autres, les exécutions se font hors de la commune, sur une place isolée, et de très grand matin. Nous ne doutons pas qu'il n'en soit de même à Caen, la première fois que la justice aura un criminel à frapper.

Nous ne terminerons pas ces observations sans en présenter une dernière sur l'aspect dégoûtant du lieu où se dresse l'échafaud. Aujourd'hui encore, quatre jours après l'exécution de Maufrais, le sang du supplicié forme une large tache sur la place du Mandeg. Un tel spectacle est-il fait pour les yeux d'un peuple civilisé ?

S'il faut s'en rapporter à Ovide, ce n'était pas la jeunesse seulement qui, dans l'antiquité, cherchait au promontoire de Leucade au suprême et trop assuré remède aux tendres tourmens de l'amour. Plus d'une folle tête, dit-il, blanchie dès long-temps par les années, si non par la sagesse, venoit, aux jours plus excitans des équinoxes de l'année, terminer dans les flots trompeurs une vie de douleurs et de déceptions.

Un bizarre exemple d'un semblable égarement vient d'être offert aujourd'hui par une personne de qui surtout il doit étonnement surprendre. Une vieille et riche demoiselle, demeurant rue Saint-Dominique Saint-Germain, n. 6, vient d'être enterrée à l'église Saint-Thomas d'Aquin, après une déplorable mort, dont le simple exposé des faits pourra peut-être faire comprendre la cause aux nombreuses personnes qui l'ont connue durant quarante années d'une existence heureuse et brillante, au milieu de la capitale.

Mlle C..., issue d'une honorable famille du pays de Liège, s'était, jeune encore, attachée à la personne de M. Garnier, membre successivement de l'Assemblée constituante, du Corps législatif et de la Chambre des députés. Mlle C... remplissait près de cet homme respectable, ancien prêtre également recommandable par son aimable esprit, son érudition profonde et la pureté de ses mœurs, les attributions de dame de compagnie, et en quelque sorte d'intendante. M. Garnier mourut en 1824 à la suite d'une longue et douloureuse maladie, durant laquelle elle lui prodigua les soins les plus touchans; des dispositions antérieurement arrêtées instituèrent Mlle C... légataire universelle.

Demeurée tout-à-coup seule éloignée de sa famille, privée de celui qui avait été son appui, et qu'elle s'était habituée à aimer et vénérer comme un père, Mlle C... éprouva le besoin de se rapprocher de quelque autre personne âgée, avec qui l'existence lui pût devenir commune; bientôt, et sans que nous puissions dire par quels motifs elle se trouva déterminée, elle devint commensale d'un autre veillard, riche aussi, considéré, respectable, avec qui elle ne cessa de demeurer de ce jour, jusqu'au moment qui devait amener la fatale catastrophe dont elle vient de périr victime.

La santé de celui avec qui elle avait formé société était mauvaise, car il était presque octogénaire; une indisposition plus inquiétante se manifesta il y a quelques jours, et ses

et les talens lui font oublier la timide Angela. Cependant la passion de Frédéric n'a point touché le cœur de la charmante artiste, elle n'a qu'un seul amour, c'est celui de son art, et ses rigueurs désespèrent bientôt le jeune étudiant. Il écrit enfin à l'objet de sa flamme, lui demande une entrevue, et si Bathilde consent à voir, elle l'en avertira en chantant un air que Frédéric lui indique. Si l'humaine refuse, si Crespel n'entend point la voix de la cruelle, c'en est fait de lui, il terminera son existence dans les flots du Danube. Cette terrible déclaration tombe dans les mains d'Angela, Frédéric périra donc, car il ne saurait entendre la voix de Bathilde, elle est partie? Mais, Angela se dévouera pour sauver la vie à son amant. — La pauvre fille est une de ces fleurs délicates dont le poète a dit :

Et rose, elle a vécu, ce que vivent les roses.

Un médecin habile a prédit qu'Angela cesserait de vivre, si elle chantait une fois seulement. Angela ne l'ignore point. Mais qu'importe l'existence à l'amante, si au prix de sa vie, elle peut sauver celle de l'objet aimé? Angela se précipite donc au balcon au lieu de Bathilde, et elle fait entendre les paroles qu'attendait Frédéric. Mais ce sont comme les adieux du cygne, cette âme passionnée semble briser tout-à-coup la frêle enveloppe qui la tient captive, le chant cesse, et Angela tombe sans vie dans les bras du vieux Crespel. Frédéric accourt et au lieu de la brillante cantatrice, il se heurte contre le corps inanimé de sa cousine. Ingrat! Cependant la jeune fille n'est qu'évanouie et elle ressaisit l'existence sous le charme des sermens de son cousin, dont un si généreux dévouement a ranimé tout l'amour.

Cette donnée est comme on voit très heureuse, très poétique; mais le musicien en a-t-il tiré tout le parti possible? Nous n'hésitons pas à répondre négativement. Décidément l'auteur du *Luthier* et des

enfants exigèrent qu'il quittât sa maison pour venir habiter avec eux, dans une des propriétés de la couronne, dont le gendre est un des hauts employés. Le veillard y consentit avec peine; Mlle C... ne se sépara de lui qu'avec un profond chagrin. Depuis elle se montra triste, inquiète, préoccupée, elle sentait cependant la nécessité d'une séparation; elle en disposait les préparatifs. Jeudi elle se rendit chez le gendre et la fille de M... y dina ainsi que lui, et le soir rentra à son domicile. Le lendemain vendredi à sept heures, elle se leva, et tandis que sa femme de chambre était éloignée, montant rapidement au quatrième étage, elle se précipita de la fenêtre dans la cour de la maison, à demi-vêtue, et couverte à peine d'un schall.

La chute, cependant, ne fut pas mortelle. Le bras gauche avait été fracassé, la tête horriblement mutilée, le corps couvert de blessures et de contusions. Un chirurgien appelé en toute hâte pratiqua l'amputation du bras, et donna les premiers secours. Mlle C..., dans cette fatale situation, conserva toute sa présence d'esprit. Après avoir supporté l'opération sans pousser un cri, et avoir déclaré au commissaire de police appelé par le docteur qu'elle avait volontairement tenté de se donner la mort, elle fit mander son notaire, M^r Fortin (rue Jacob, 16), s'enferma avec lui durant une heure, et fit ses dispositions testamentaires.

La nuit suivante elle rendit le dernier soupir. Ses héritiers, à qui l'on a fait savoir à Liège cette douloureuse nouvelle, doivent arriver sous quelques jours. Jusque-là sera différée l'ouverture du testament, qui seul peut jeter un véritable jour sur cet inexplicable suicide.

BELGIQUE.

Bruxelles, 9 novembre (trois heures). — Stagnation complète sur toutes les valeurs, les espagnols ont déchi assez rapidement sur la connaissance de la cote de Paris. Premier prix 20 argent, tombé à 49 1/2 papier à terme 5,8 argent au comptant. Pour ainsi dire sans acheteurs ni vendeurs. Mutualité 16 1/2 p. c. d'avance preneurs.

Amsterdam, 8 novembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 52 1/16 13 1/16 3/4, 5 p. c. 99 1/16 100; billets de chance 21 3/4, syndicat 94 5/8, société de commerce 175 1/2 177 1/2 176 3/4, Ardoins pièces de 85 livres 20 7/8 21 1/8 20 7/8, grosses pièces 20 1/16, différée 8 1/4 3/8, passive 6 1/8, brésiliens 83, russes 103.

Report 4 1/2 p. c., prolongation 5 1/4 à 5 1/2 p. c., escompte 5 p. c., coupons Ardoins 38 3/4 35. Malgré la pénurie des affaires en fonds nationaux, les obligations de la Maatschappij (société de commerce) ont monté en liquidation à 77 1/2, et pour la liquidation prochaine (en janvier), on a fait 180. Les fonds espagnols sont tout-à-fait délaissés, et sans aucune transaction leurs cours sont restés comme hier.

Londres, 7 novembre (4 heures). — Les affaires ont été peu animées, il n'y a point de changement marquant dans les cours depuis samedi. Consolidés 88 1/2 à 88, belges 100 à 100; hollandais 2 1/2 p. c. 53 5/8 à 1/2, 5 p. c. 100 1/8 à 99 7/8; espagnols active au comptant 20 1/2 5/8 1/2 (14 1/8 à 14), au 15 courant 20 1/2 3/4 3/8 1/2 (14 1/8 à 14), passive 5 1/2 à 5/8, différée 8 1/2 à 3/8; portugais 5 p. c. 55 3/4 à 1/2, 3 p. c. 35 1/2 7/8 à 36 1/2, brésiliens 81 3/4 à 1/2.

Marché des huiles et graines. — L'huile colza comptant tient prix par quelques demandes pour la consommation; l'huile à terme sans affaires; tourteaux restent demandés; graines peu en vente.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

PRÉSIDENCE DE M. DUVIVIER, DOYEN D'ÂGE.

Séance du 9 novembre. — M. Deschamps procède à l'appel nominal à midi et demi.

M. Lejeune, au nom de la commission de vérification des pouvoirs, présente le rapport sur l'élection de M. De Mau d'Attenrode, nommé par le district de Louvain et conclut à son admission. — Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. d'Hoffschmidt, au nom de la même commission, présente le rapport sur l'élection de M. Delhoye, nommé par le district de Nivelles. Bien que les élections aient été parfaitement régulières et n'aient donné lieu à aucune réclamation, attendu que M. Delhoye n'a pas produit les pièces constatant son éligibilité, M. le rapporteur conclut à l'ajournement.

M. Gendebien. Je connais M. Delhoye depuis 30 ans. Il est

Deux Reines n'est point riche d'idées, les mélodies sont encore en petit nombre dans la partition nouvelle. Les phrases de M. Monpou nous semblent souvent aussi un peu confuses, elles ne s'enchaînent point avec facilité, le musicien paraît ignorer l'art des transitions, et en fin quand l'auteur trouve quelques motifs heureux, il en dépare souvent l'effet par des accompagnemens d'une étrange bizarrerie. Le grand succès qu'a obtenu à Paris l'ouvrage de M. Monpou expliquerait assez difficilement, si le rôle de Bathilde ne fournissait à Mme. Damoreau l'occasion de faire valoir toutes les ressources de sa brillante vocalisation.

Nous dirons maintenant quelques mots des principaux morceaux de la partition de M. Monpou. Le chœur d'introduction chanté par les ouvriers du luthier: *Gloire, honneur à maître Crespel*, ne présente rien de bien saillant, le motif: *Jeunes fillettes au son du haut bois*, ne manque pas cependant de gentillesse, si nous pouvons employer cette expression. Les couplets de Frédéric: *Les fils de l'université* ont de la franchise, et une certaine rondeur qui conviennent assez chez un jeune étudiant. — La cavatine de Bathilde qui convient assez à un des meilleurs morceaux de l'ouvrage; cette cavatine est d'une bonne facture, d'un caractère simple et naturel; le motif: *Doux moment, douce ivresse*, est plein de mélodie. — Quant à la scène de l'orgue, on ne saurait juger de son effet tant qu'on y entendra pas un meilleur instrument. — Le début du duo chanté par Frédéric et Bathilde est assez bien traité; mais lorsque Crespel se jette aux genoux de la cantatrice, c'est-à-dire au moment où l'auteur devrait frapper fort, il faiblit, et sa musique devient d'une insignifiance absolue. — Nous ne saurions faire l'éloge de cet autre duo entre les deux Crespel: c'est un père qui maudit son fils, la situation est donc très forte, et la musique nous a paru pâle et glacée. — Sous le rapport dramatique, la

magistrat depuis 25 ans. Il remplit donc la condition d'âge exigée par la constitution. Chacun sait aussi qu'il est Belge de naissance.

M. d'Hoffschmidt. La commission, n'ayant pas les pièces constatant l'éligibilité à dû vous en faire part. Au reste, je ne m'oppose pas à l'admission.

M. Milcamps. Je sais que M. Delhoye est né à Nivelles et qu'il remplit depuis 25 ans des fonctions dans la magistrature. Je ne pense donc pas qu'il ait lieu de s'arrêter à l'objection de la commission.

M. d'Hoffschmidt. Je n'insiste pas pour l'ajournement. L'admission de M. Delhoye est mise aux voix et adoptée. M. Delhoye est proclamé membre de la chambre des représentans.

La chambre procède à la formation du bureau définitif.

Il est d'abord procédé au scrutin pour la nomination du président, en voici le résultat;

Nombre des votans 67. Majorité absolue 34.

M. Raikem a obtenu 54 voix; M. Fallon 4; M. Dubus aîné 3; M. Dabus (sans autre indication) 2; M. Milcamps 1; M. Eloy de Burdigne 1; M. Gendebien 1; et M. Verdussen 1. — En conséquence M. Raikem est proclamé président de la Chambre des représentans.

Il est ensuite procédé à la nomination par un scrutin de liste de deux vice-présidents; voici le résultat du scrutin: M. Fallon a obtenu 59 voix, M. de Behr 30; M. Dabus aîné 27; M. Dabus (sans autre indication) 2; M. Verdussen 2. — M. Fallon ayant seul obtenu la majorité absolue est proclamé premier vice-président.

Il est procédé à un nouveau scrutin pour la nomination du second vice-président. En voici le résultat: Nombre de votans 64. M. Dabus aîné 35 voix; M. de Behr 28; voix perdue 1.

M. Dabus aîné est proclamé second vice-président.

Il est procédé, pour compléter le bureau définitif, à la nomination par scrutin de liste, de quatre secrétaires.

M. Deschamps, ancien secrétaire, prie la chambre de ne pas lui continuer ces fonctions.

Voici le résultat du scrutin: nombre des votans 67, majorité absolue 34. M. de Renesse a obtenu 67 voix; M. Verdussen 66; M. Lejeune 43 et M. Kervyn 34. M. de Renesse, Verdussen, Lejeune et Kervyn sont proclamés secrétaires.

M. Duvivier, doyen d'âge. Messieurs, le bureau définitif étant constitué, je prie M. le président de venir occuper le fauteuil.

Présidence de M. RAIKEM.

M. Raikem monte au fauteuil. MM. de Renesse et Verdussen prennent place comme secrétaires.

M. le président. De nouveau appelé à présider cette auguste assemblée, permettez moi de vous exprimer mes sentimens de reconnaissance. C'est un nouveau motif pour moi de redoubler de zèle et d'activité; mais pour accomplir la tâche que votre confiance m'impose, j'ai besoin, je le sais, de votre indulgence et de votre bienveillance. Je me flatte que je continuerai de les obtenir. Oui messieurs, vous seuls pouvez donner la forte impulsion que réclament vos travaux. Le pays attend encore de nous de nouvelles lois. J'espère que la session actuelle portera des fruits comme ceux qui ont marqué la dernière session. — Je propose à la chambre de voter des remerciemens à M. le doyen d'âge et au bureau provisoire. (Appuyé! appuyé!)

La chambre procède à la nomination, par scrutin de la commission de l'adresse en réponse au discours du trône.

Voici le résultat du scrutin: Nombre de votans 66; majorité absolue 34: M. Fallon a obtenu 64 voix, M. Dabus aîné 44, M. Lejeune 41, M. Coghen 36, M. Deschamps 35; ils sont proclamés membres de la commission d'adresse. Les membres qui ont obtenu le plus de voix après, sont MM. Milcamps 26, de Foere 25, d'Hoffschmidt 19, de Broeckère 15, et Gendebien 10.

On procède à un second tour de scrutin pour la nomination du sixième membre de la commission.

Nombre de votans 63; majorité absolue 32: M. de Foere, obtient 31 suffrages; M. Milcamps 22. Personne n'ayant obtenu la majorité absolue, on procède à un dernier scrutin de ballottage. M. de Foere obtint 33 voix et est proclamé.

M. Dumortier. Je demande la parole. Maintenant que nous venons de nommer la commission d'adresse, j'ai une

grande scène qui termine la pièce a droit à l'attention; plusieurs parties de ce morceau sont bien travaillées, ce que chante Frédéric aux pieds d'Angela: *O fille si chère!* est très-heureux d'expression. Nous devons dire encore cependant qu'une instrumentation trop bruyante, dépare l'effet de cette partie de l'ouvrage. Ecoutez en les violons, ils font entendre des notes si étranges, si aiguës, qu'ils irradient un peu, Dieu me pardonne, le fameux concert des chats.

La pièce a été bien rendue, Mme. Josse a paru fort touchante sous les traits d'Angela. Mme. St-Ange, dans le rôle de Bathilde, a eu l'occasion de déployer ses beaux moyens de voix, et elle a chanté plusieurs fois avec expression; M. Léon Chapelle a très-bien dit son rôle. Quant à celui de Crespel, il est peut-être au-dessus des moyens dramatiques de M. Bouchy.

Le *Luthier* pourrait certes rester au répertoire; mais les exigences sont telles aujourd'hui, que nous ne savons si nous sommes en droit de l'espérer.

— Pour compléter notre revue, il nous resterait à parler de *Comte Ory*, de la *Dame Blanche* et de *Fra-Diavolo*. Nous aurions beaucoup de choses à dire sur le premier de ces ouvrages, nous nous bornerons cependant à deux ou trois observations. Mme. Depoix ne saurait elle dire avec plus de gaité le joli rôle du page. Mme. St-Ange ne pourrait-elle prononcer plus distinctement, soigner davantage son articulation. Pourquoi M. Delaunay passe-t-il le récit de la campagne de Raimbault dans les caves du Castel.

— La *Dame Blanche*. On a revu l'œuvre de Boieldieu avec un vif plaisir. Nous dirons aussi à Mme. Josse, à l'occasion de cet ouvrage; qu'elle ne prononce pas toujours avec netteté, et cependant on désire toujours comprendre ce qu'elle dit. Le final du second acte a été exécuté avec une chaleur entraînante. M. Bouchy surtout a

interpellation à adresser au gouvernement. Nous lisons dans le discours du trône que le gouvernement a su maintenir nos droits, en défendant avec persévérance la position acquise au pays et garantie par les traités.

M. le ministre des affaires étrangères. Je pense que ce serait prématurément qu'on entrerait maintenant dans la discussion de la réponse qui doit être faite au discours du trône.

M. Dumortier. M. le ministre des affaires étrangères nous dit que des négociations n'ont pas eu lieu, mais que des tentatives ont été faites pour entrer en négociation.

Je demande que le gouvernement s'explique, si non aujourd'hui, au moins demain ou après demain; il importe que le pays sache ce qui s'est fait depuis deux ans.

M. le président. Si personne ne demande plus la parole, nous allons passer à l'objet de l'ordre du jour.

M. Dumortier. Je renouvellerai ma demande avant la discussion de l'adresse.

Nomination des commissions permanentes de finances et de l'industrie.

Commission des finances. Sont nommés au premier tour de scrutin: MM. Cogen, Verdussen, Dubus aîné, Brabant, Legrelle, de Focre, Jadot et Faillon.

Personne n'obtenant la majorité absolue au deuxième tour de scrutin, on procède au ballottage entre M. Desmaisières de M. Donny. Ce ballottage a pour résultat la nomination de M. Desmaisières.

Commission d'industrie.

Au 1er tour de scrutin sont nommés MM. David, Desmaisières, Manilus, Pirmez, Smits, Zoude, Cogen et A. Rodenback.

La chambre n'est plus en nombre, il faut remettre à demain le scrutin pour compléter la commission.

La séance est levée à 4 heures. Demain séance à midi.

LIÈGE, LE 10 NOVEMBRE.

Le discours du trône présente un tableau satisfaisant de notre situation intérieure. Toutes les branches de l'industrie nationale continuent à prospérer, toutes les parties de l'administration marchent avec ordre et régularité.

Le roi a appelé l'attention des chambres sur les travaux qui doivent remplir leur session. Parmi les projets les plus importants qui seront soumis aux délibérations de la législature, on remarque le projet de loi sur les écoles primaires, si impatiemment attendu pour tous les partisans de la moralité et des classes inférieures; et un autre projet sur les chemins vicinaux, objet si négligé aujourd'hui et cependant d'une si grande importance.

Il paraît que l'on a renoncé à modifier la loi de l'accise sur les sucres, comme on en avait eu l'intention, et les impôts actuels suffiront aux besoins de l'état. La dette flottante subira même une notable réduction.

chanté avec une puissance de voix qui lui ont valu les plus justes applaudissements: On lui doit une partie de l'effet qu'a produit cette belle scène.

— Fra Diavolo. L'accident arrivé à M. Richelme, saisi tout-à-coup d'un enrouement assez violent, a fait manquer une partie de cette représentation. Mme. Vadé a été parfaite dans le rôle de l'Anglaise.

Nous ne dirons rien des Deux Divorces, ni de l'opéra-comique.

UN BUVEUR DE WHISKY.

La grande armée comptait, parmi ses officiers-généraux, un ancien tambour-major de dimensions colossales auquel l'empereur avait, par indulgence pour les goûts du vétéran, accordé une haute paie, consacrée à fournir sa table de vin et même d'eau-de-vie en quantité proportionnée à la soif la plus inaltérable dont les troupes françaises aient conservé la mémoire.

Martin Power, fermier bien connu de Clonmel, est âgé de 72 ans. Durant ses 50 dernières années de sa vie, à bu chaque jour, terme moyen, souvent dépassé, du reste, 30 verres de whisky, cette boisson favorite de l'Irlandais. Dans une circonstance particulière, il a, en moins d'une heure, avalé 23 pintes de cidre. Une autre fois, se trouvant attablé avec quatre autres buveurs de son espèce, il a bu sa part de 65 gallons de ce breuvage, plus deux quarts d'esprit, qui disparurent de la cave d'un ami dans l'intervalle d'un coucher à un lever de soleil. Il se vante encore d'être venu tout seul à bout

Le roi a également annoncé que l'amélioration et l'extension des routes ordinaires et des voies navigables, ferait l'objet de l'attention spéciale et des efforts de son gouvernement. Ces paroles seront reçues avec satisfaction: la continuation de la prospérité de l'industrie est aujourd'hui inévitablement attachée à la multiplication des voies de communication.

La partie du discours du trône qui concerne la politique extérieure, nous a paru aussi satisfaisante. Le roi annonce que le gouvernement belge a su maintenir nos droits en défendant avec persévérance la position acquise au pays et garantie par les traités.

Nous acceptons ces paroles comme un gage de la fermeté que saura déployer dans l'occasion le gouvernement de la Belgique.

La Hollande reste en armes sur notre frontière. Le roi Guillaume semble toujours compter sur quelques nouvelles complications de la politique, qui rejetteraient l'Europe dans l'état de guerre. La paix cependant est plus que jamais dans les besoins des peuples dont l'industrie prend partout un si immense développement, et que la guerre viendrait anéantir. Cette considération, toute puissante, est sans crédit sur l'esprit du vieux monarque, et cela malgré tous les déappointements qu'il a éprouvés; malgré tous les calculs qu'il a vu déjouer par la force des choses, et qui ont tant compromis sa réputation d'habileté. Mais les faits l'ont assez prouvé: il est dans la destinée du vieux roi de rester inaccessible aux conseils de la modération et de l'expérience.

Par arrêté royal du 7 novembre, sont nommés conseillers à la cour d'appel de Gand:

- a. Le sieur Oraet (Charles), greffier en chef de ladite cour.
b. Le sieur Sanez (Charles-Julien-Hyacinthe), juge d'instruction au tribunal de 1re instance de Bruges.

Art. 2. Le sieur Borry (Antoine), juge d'instruction au tribunal de première instance de Farnes, est nommé président de ce tribunal.

— Un autre arrêté du même jour, porte ce qui suit:
1° Le sieur Pirmez (Sylvain), avocat et juge suppléant au tribunal de première instance de Charleroi, est nommé président de ce tribunal.

2° Le sieur Derasse (Denis-Ghislain-Joseph, ancien magistrat, est nommé vice-président du tribunal de première instance de Mons.

— M. le général de brigade de Liem, inspecteur général de l'artillerie, doit arriver le 11 dans cette ville, pour passer l'inspection annuelle des troupes de son arme.

— On lit dans un journal de Bruxelles:

« Un char-à-bancs très bien conditionné, sortant des ateliers de M. Pauwels en cette ville, a été remis à MM. Delige et Co, expéditeurs de Liège, pour être de la transporté en Prusse à l'usage du chemin de fer. M. Pauwels, qui a fait de nombreuses expéditions pour le chemin de fer de St-Petersbourg, a reçu des ordres et exécute maintenant des commandes pour l'Espagne.

— Mme. O'Connell, la femme du célèbre agitateur, est morte à Dublin.

COUR D'ASSISES DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Quatrième session du troisième trimestre. PRÉSIDENCE DE M. VANDERVAEKEN.

L'ouverture de cette session a eu lieu lundi dernier, sous la présidence de M. le conseiller Vandervecken; M. l'avocat général Brixhe, remplissant les fonctions de ministre public, en l'absence de M. Lecocq, substitut du procureur général chargé du service des cours d'assises, et retenu chez lui par une indisposition.

Avant de procéder au jugement des affaires fixées au rôle de cette session, affaires qui sont au nombre de onze et qui retiendront au Palais, MM. les jurés pendant quinze jours, la cour a statué sur plusieurs demandes de radiation de la liste des 36 jurés, tirés au sort le 11 octobre dernier.

MM. Beaudinet, conseiller communal à Maguée, Vandonsbourg, propriétaire, à Liège, Stenbert, conseiller communal, à Limbourg, et Cajot, négociant, à Liège, ayant fourni des certificats de maladie en due forme, ont été rayés de cette liste. MM. Aug. Goffart, docteur en médecine, à Huy, Rigaut, échevin, à Sims, et B. Larroyer, négociant, à

de quatre quarts de whisky rude en une séance unique. Malgré tant d'incroyables excès, ce héros du petit verre n'a jamais été malade une minute, et n'est jamais resté au lit après quatre heures du matin. Dernièrement encore il a fait en une traite 40 miles (19 lieues) de suite, et chaque matin il promène lui-même sur ses bras son dernier enfant, âgé, en ce moment, de 4 mois seulement.

A raison de 30 verres par jour, déduction faite des extra, fréquents néanmoins, l'honnête Martin a bu, depuis l'année 1786, époque où il adopta ce singulier régime, jusqu'en 1836, 547,500 verres de liqueur, représentant une valeur de 3,421 l. st. 12 sh. (85,540 francs), c'est-à-dire, de quoi établir le fils et la fille d'un bourgeois d'une manière très convenable. Quant à Power, qui a fait gagner tant d'argent aux distillateurs, à peine s'il a maintenant dans sa bourse la somme nécessaire pour faire face à sa libation quotidienne.

Le Morning-Chronicle a dernièrement publié l'article suivant:

« L'appareil imaginé par M. le lieutenant-colonel Paulin, commandant le corps des sapeurs-pompiers de Paris, pour pénétrer sans danger dans les localités envahies par la fumée ou par les gaz méphytiques, a été expérimenté à Londres, avec un grand succès, dans le principal établissement de la Société contre l'incendie (fire establishment), dans Walling-Street.

« Le surintendant de la société, M. Braidwood, a lui-même revêtu la blouse à incendie de M. Paulin, et est descendu dans une cave où il avait fait allumer de la paille mouillée. L'intensité de la fumée était telle que les hommes restés en dehors ont été obligés de se coucher la face contre terre pour se soustraire à la suffocation, bien que la fumée ne sortit de la cave que par les petits interstices de la porte qu'ils avaient fermée.

Liège, ont été exemptés sur leurs demandes, comme ayant siégé dans une des trois sessions précédentes. M. de Donca, propriétaire, à Liège, a été également exempté comme septuagénaire.

Ces radiations ayant réduit le nombre des 36 jurés à 28, M. le président a procédé à un tirage supplémentaire pour atteindre le nombre 30 exigé par la loi. — MM. Van Hulst, avocat à Liège, et Pirotte ont été proclamés jurés pour la présente session.

La première affaire a été celle d'un ouvrier houilleur, accusé d'avoir cassé la jambe gauche à un nommé Wathieu dans un cabaret de Ste-Walburge, au mois de mars dernier, dans une de ces rixes si fréquentes chez nos ouvriers et presque toujours occasionnées par la boisson.

Le jury n'ayant pas regardé cette accusation comme suffisamment établie à charge de cet individu nommé Salmon, l'a acquitté. Il était défendu par M. Dognée aîné.

Mardi, il s'agissait d'un maraudeur de profession, accusé d'avoir volé au sieur Gardesalle à Ans et Glain, deux mannes de pommes de terre. Pierre Ledent, de la même commune, sortait à peine de la prison où il venait de passer deux mois pour avoir coupé un peuplier appartenant au sieur Gardesalle, lorsque, soit vengeance, soit besoin de maraudeur, il entra dans son jardin pour lui enlever des pommes de terre. Mais il paraissait que Ledent, pour parvenir à ce jardin, avait brisé une clôture nouvellement établie. Cette circonstance aggravante ayant été écartée par le jury, la cour n'a condamné Pierre Ledent qu'à trois jours d'emprisonnement, et à un franc d'amende pour simple maraudage. — M. Dognée avait présenté sa défense.

Le même jour, une servante, volense, a comparu à la barre. Marie Bar, âgée de 20 ans, née à Herstal, n'était entrée que de quelques jours au service de Mde v. Raes, charcutière, rue du Pot d'Or, à Liège, lorsqu'on s'aperçut que deux pièces d'or avaient disparu d'une commode et que cette fille s'était procuré des boucles d'oreilles et une croix en or, plus un schall. Un beau matin, après avoir délogé, l'accusée vint prévenir ses maîtres qu'elle quittait leur service; ceux-ci alors lui reprochèrent hautement son vol. La coupable avoua tout, et répéta ses aveux devant M. le commissaire de police Kirsch.

M. Hennequin, son défenseur, soutint devant la cour que sa cliente avait toujours eu l'intention de restituer l'argent soustrait à ses maîtres. Marie Bar n'a été condamnée qu'à quatre mois d'emprisonnement.

M. Jahn, premier prix de violon du conservatoire royal de Liège, a l'honneur d'informer le public qu'il donnera son concert le 2 décembre 1836 à la salle d'émulation. Les personnes qui désirent des cartes, peuvent s'en procurer chez le concierge de la société d'émulation.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 8 NOVEMBRE.

Naissances: 4 garçons, 3 filles. Décès: 3 garçons, 3 hommes, 1 femme; savoir: Victor F. Bastin, âgé de 72 ans, fondeur en fer, faubourg St-Léonard, époux de Jne. Massart. — Léop. Jh. Plaqueur, âgé de 63 ans, tisserand, rue Volière, époux en 2me noccs de Jne. Bastin. — P. Ch. Schmerling, âgé de 45 ans, docteur en médecine, quai d'Avroy, époux de Sara Henriette Elisabeth de Douglas. — M. Jne. Thonon, âgée de 52 ans, sans profession, sur la Fontaine, veuve d'André Erkens.

Du 9. — Naissances: 0 garçon, 1 fille. Décès: 3 garçons, 2 hommes, 2 femmes; savoir: Xavier Salmey, âgé de 41 ans, artiste vétérinaire de tre. classe du train d'artillerie, rue St-Séverin, célibataire. — Jn. Buggenhout, âgé de 21 ans, grenadier au 9e régiment de Ligne. — Me. Jne. Déjasse, âgée de 87 ans, journalière, rue du Vert-Bois, veuve de Jacques Ooger. — Marie Barbe Gordinne, âgée de 45 ans, sans profession, faubourg Viregnis, épouse de Gérard Bury.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi, 10 novembre 1836. La 3me. représentation du CHEVAL DE BRONZE, opéra féerie en 3 actes, musique d'Auber. — Précédé des PREMIERES AMOURS, vaudeville en un acte de M. Scribe.

Très incessamment la 1re. représentation de la reprise de GUSTAVE III ou le bal masqué, grand opéra.

En attendant, le DIEU et la BAYADÈRE, grand opéra. — KEAN comédie en cinq actes.

• Trente-cinq minutes s'étaient écoulées depuis que M. Braidwood était entré dans la cave, et que les hommes (firemen) se reprochaient entre eux d'obéir trop ponctuellement à l'ordre qu'il leur avait donné, de n'ouvrir la porte, ou de ne le retirer qu'au coup de sifflet convenu, lorsqu'ils Pont vu reparaitre sain et sauf.

• Il a déclaré qu'il était resté jusqu'à ce que toute la paille eût été consumée; que pendant tout ce temps l'appareil et tous ses accessoires avaient parfaitement fonctionné, et qu'il n'avait pas ressenti un instant d'oppression ni de malaise. Il paraît que les quatorze stations de la compagnie de Londres vont être pourvues chacune d'un appareil semblable.

— On lit dans l'Union:

« Les achats à faire à l'exposition des beaux-arts pour compte du gouvernement ne sont point encore terminés. Voici néanmoins une liste, que nous croyons exacte, des acquisitions faites jusqu'à ce jour:

« Scène de désolation d'une famille bruxelloise pendant l'exécution des comtes d'Egmont et de Horne, de Kremer; Philippe II et Elisabeth de France, de Mlle. Kindt, la Vierge et l'enfant Jésus, de Mlle. Fanny Cor (madame G. Geefs); Paysage, de Marinus; Vue d'Ostende, par Donny; une Marine, par Jacob Jacobs; Agave dans le désert, de Decaisne; Charles II dans la Forêt de Boscoval, de Marneffe; Hiver, intérieur de bois, de Verwée; Paysage de Durcorron; Paysage, de Delvaux; Cascade formée par la Toppia, de Van Assche; Vue de l'abbaye de St-Amand, à Rouen, de Bossuet; Paysage, de Pertau Paysage, de De Yonghe; Télé d'étude de vicilard, de Villevoys; Madone, buste en marbre, de Jechotte.

VILLE DE LIÈGE.

Séance publique du conseil communal vendredi prochain, 11 du courant, à 5 heures du soir. L'ordre du jour est affiché. Liège, le 8 novembre 1836.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain, on JETERA une roue de DINDONS chez MÉLOTTE à Herstal.

HUITRES ANGLAISES à 3 fr. le cent, chez ANDRIEN, fils

CABILLAUX et RIVETS, chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

POISSONS de MER très frais, au Moriane, rue du Stockis.

CABILLAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET rue Ste. Ursule.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez F. HARDY, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. l'Hôtel de Ville

MME RAIKEM

De RETOUR DE PARIS s'empresse de faire connaître les articles de nouveautés dont elle s'y est pourvue pour la saison actuelle.

Les ÉTOFFES pour ROBES consistent en SATIN ORIENTAL, Gros de France, Satin nuage, Syrienne, Louisiane, Zamorra, Veloutine Ester et autres.

Pour les MANTEAUX, en Satin laine, Satin mazzepa, Satins unis et autres étoffes de Soie;

Elle se charge comme les années précédentes de faire fonctionner avec soin les manteaux dont elle a choisis les modèles; les plus distingués sont ceux dits à la reine Berthe, à la Marie, à la Paysanne, à la Sarah. Elle a de plus reçu UNE FORTE PARTIE D'ÉTOFFES DE SOIE fort avantageuse, entr'autres des Marcelines à 2 fr. et des Gros de Naples à 3 fr.; ainsi qu'une grande quantité de SCHALS CACHEMIRE FRANÇAIS et CACHEMIRE INDOUX, dans les desseins les plus riches.

CLOSON SOEURS,

RUE DU PONT-D'ILE, N° 5.

Ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR DE BRUXELLES, avec un Assortiment bien choisi de Chapeaux, Lingerie et Nouveautés.

TRÈS-BONNE TERRE DE JARDIN A DONNER, rue derrière St-Thomas, n° 332.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

VENTE AVEC GRANDE FACILITÉ DE PAIEMENT,

D'UNE

BONNE MAISON,

AU QUAI DE LA SAUVENIERE, A LIÈGE.

Judi, 1^{er} décembre 1836, à 2 heures de relevée, il sera vendu publiquement, par le ministère du notaire SERVAIS, à Liège, en son étude, place du Spectacle, la MAISON, n° 817, située au centre du quai de la Sauvenière, à Liège, avec cour, deux pompes et une communication sur la rue Basse Sauvenière.

Cette maison vient d'être restaurée à neuf et les changements qu'on a apportés à sa distribution, la rendent fort commode et agréable.

S'adresser au notaire chargé de la vente.

A VENDRE

UNE BELLE ET TRÈS SPACIEUSE

MAISON DE COMMERCE,

SISE RUE St. SEVERIN, N° 31.

Composée de plusieurs corps de batimens très propres à une fabrique ou distillerie, dont le derrière aboutit à un ruisseau et jouissant de deux issues, une rue Kocraumont et une autre avec porte cochère rue de Moulin. S'adresser au susdit n°. L'acquéreur pourra laisser trois quarts en rente, s'il le désire.

MAISON A VENDRE,

QUAI DE LA SAUVENIERE,

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

S'adresser rue du Pont d'Île, n° 32.

BOUGIES DIAPHANES.

On vient de recevoir chez Gillon-Nossent, rue du Pont d'Île, n. 32, un assortiment complet de BOUGIES DIAPHANES, première qualité, ainsi que de bougies en cire. On les vend au plus juste prix.

VENTE DE RASPE.

Le 15 novembre 1836, à dix heures du matin, en la demeure du sieur MARIE, cabaretier, à Rausa, près de la Chapelle, M. le BARON DE ROSEN DE STRÉE, fera vendre à l'enchère, la raspe croissante dans ses bois ci-après:

1^o Sur 6 1/2 BONIERS en 13 PORTIONS dans le bois de Villers le Temple, continue de ce nom, à portée de la Meuse.

2^o Sur 2 BONIERS en 4 PORTIONS dans son bois de Fagne Forgeron, situé commune d'Amay, aussi à portée de la Meuse.

3^o et QUANTITÉ de petites PORTIONS dans ses bois dits CHAUMONT, communes d'Outrelouche et Custadin, commune de Strée.

A CRÉDIT mais sous caution connue du notaire LOUMAYE.

323

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le 15 novembre 1836, à 10 heures, il vendra, devant M. le juge de paix des cantons nord et est de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le palais, UNE PARTIE DE L'ILE DES OSIERS, A JUPILLE, contenant deux hectares cinquante ares, laquelle partie joint, du levant, au pré Levéque, à Martin Goffinet, à Lambert Rasquinet et autres; du midi, à M. Michel Dieudonné Sauveur; et du couchant, à M. Descer.

S'adresser, pour voir les conditions, tant en l'étude dudit notaire, qu'en celle de M^e Vigoureux, avoué, et au bureau de la dite justice de paix.

PROVINCE DE LIÈGE.

Judi 24 du courant, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, et sous l'approbation ultérieure de la députation permanente du conseil provincial, il sera procédé à l'adjudication publique, aux enchères et à l'extinction des feux du droit de navigation, pour le terme d'une année, commençant le 1^{er} janvier 1837 et finissant au 31 décembre même année, aux bureaux établis ci-après, savoir:

Rivière de Meuse,

- 1^o Au-dessous du pont de Huy.
2^o A Fragnée en lieu dit Six-Maisons.
3^o A Lixhe.

Rivière de Vesdre.

- 4^o A Clénée.

Rivière d'Emblève.

- 5^o A Douxflamme.

On peut prendre connaissance du cahier des charges à la tre. division des bureaux du gouvernement à Liège, et aux bureaux de MM. les commissaires d'arrondissement de Liège et de Huy.

Liège, le 8 novembre 1836.

VENTE CONSIDERABLE DE RASPE

Le 21 novembre 1836, à 11 heures du matin, en la demeure du Sieur ROMAINVILLE, père, garde à St Léonard, commune de Ben Ahin, M. LE BARON DE BARÉ DE COMOGNE, rentier, à Huy, fera vendre à l'enchère

LES COUPES DE RASPE

DE L'ORDINAIRE DE 1836, SAVOIR:

- Dans le bois Mélard, 10 bonniers
Dans Mavelin, 3 id. 4 verges.
Dans id. coupe de 1835, 3 id. 3 id.
Dans Bertrand Fontaine, 8 id. 11 id.

Ces bois situés communes de BEN AHIN ET MARCHIN, offrent, par leur accès facile et leur situation à portée de la Meuse; beaucoup d'avantages aux amateurs. Ils sont âgés de 18 ans et contiennent perches, wères, étançons et autres marchandises.

A CRÉDIT et à la recette du notaire LOUMAYE. 356

RACAHOUT DES ARABES

ALIMENT des convalescens, des dames, des enfants, des vieillards, et des personnes délicates. Seul approuvé par deux rapports de l'académie Royale de médecine, 60 certificats des plus célèbres médecins, et deux brevets accordés à M. DE LANGRENIER. Prix: 4 fr. le flacon, rue Richelieu, 26, à Paris, où l'on trouve les

SIROP PATE DE NAFE ARABIE

pour guérir les rhumes, catarrhes, toux, enrouemens, asthmes, coqueluches et autres maladies de poitrine. UN dépôt est établi à Liège rue pont d'Isle, à l'arbre d'or n° 831, chez Mr Froidbise, fils. 920

VILLE DE LIÈGE. — Ramonage des Cheminées

Le collège des bourgmestre et échevins croit devoir rappeler de nouveau aux habitans, que les réglemens de police les obligent à faire ramoner les cheminées de leurs maisons dans le courant des mois de septembre et d'octobre, et qu'une visite générale aura lieu dans le mois de novembre prochain, à l'effet de s'assurer de l'exécution de cette disposition si importante pour la sûreté publique.

Les contraventions sont punies d'une amende de 6 francs 30 centimes à 15 francs.

Par le conseil: le secrétaire DEMANY. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 8 NOVEMBRE.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes Cinq pour cent, Trois pour cent, Napl. Cert. Falc., Esp. D. ac. 5 p. J., 1^{er} nov., Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1831, Banque de Belg.

LONDRES, LE 7 NOVEMBRE.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes 3 p. consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette activ., Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortés., Différées., Passives., Russie., Brésil. Emp. 1834.

AMSTERDAM, LE 8 NOVEMBRE.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée., Billet de change, Syndic. d'amort., 3 p. c., Soc. de comm. P.-B., nouvelle, Russie, H. et Cr. 5, 1829, 5, Inscr. au gr. livre, Certif. à Amst., Pologne. L. fl. 500f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grad., Dette différ., anc., nouv., Russie, H. et Cr. 5, passive, Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 9 NOVEMBRE.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes ANVERS, Det. active, Det. différ., Emp. de 48 mill., HOLL. Dette active, Rente remboursab., AUTRICHE. Métalli., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Poloc. Lots fl. 300., fl. 100., ANÉSEL. E. à L. 1821, ESPAG. Emp. 1831, D. diff. 1834, D. p. 1834, Dette différ.

CHANGES.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes Amst., c. jours, Rotterd., Idem, Paris, Idem, 2 mois, Lond. p. Estr. c. j., 2 mois, Ham. p. 40 Hb. c. j., 2 mois, Bruxelles et Gand, 1/4 p. c. perte.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 3 NOVEMBRE 1836.

Les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse. Ardoïn ouvert 19 1/2 3/8 1/4 3/8 5/8 et reste 19 3/4 argent au comptant.

Primes à un mois 22 1/2 dito papier.

On a fait peu d'affaires.

Cependant les pièces au comptant étaient rares.

BRUXELLES, LE 9 NOVEMBRE.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes Dette active, Emp. R., fin cour., Emp. de 30 mill., Emp. de v. 1832., Act. Société Gén., So. de Com. de civ., Ban. de Belgique, So. du c. de S. O., S. Hauts-Four., Banq. foug., S. du Cha. Flenu., Wasme-Horv., Scléssin., Société nationale, Levant de Flenu., Charb. d'Ourgrée., Sars-Longchamps., Chemin de fer.

VIENNE, LE 1^{er} NOVEMBRE.

Métalliques, 103 1/8. -- Actions de la banque, 1348 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 8 NOVEMBRE.

Le brick français Saint-Louis, venant de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

PLACE D'ANVERS, LE 8 NOVEMBRE.

VENTES.

Les affaires en marchandises ont été généralement calmes aujourd'hui. Les ventes à rapporter sont: Café. — 60 balles Sumatra, 80 idem Brésil, 100 id. Batavia, prix divers.

Cuir. — 1000 Rio, prix non indiqué. — 850 Maragnan, prix divers.

Cotons — Sans ventes à citer

Sucre brut. — 50 caisses Havane Blond, sans indication de prix.

Sucre raffiné. — Ventes sans importance.

Tabac. — A la vente publique de ce matin, 259 boucauts Virginie ont été mis aux enchères, une grande partie a été adjugée de 28 à 54 centimes, suivant avaries. Et 92 boucauts Kentucky sain de 29 à 37 1/2 centimes.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.